

Angers le 7 juillet 2013

Monsieur le Maire d'Angers,

Nous avons pris connaissance avec intérêt du plan guide de l'opération Angers Rives Nouvelles. Il s'agit d'un très beau projet de renouvellement de la Ville et de redécouverte de son fleuve.

Nous sommes très favorables à la manière dont il est mené, progressivement, avec une concertation régulière (annuelle) pour l'adapter à l'évolution de la Ville et de son environnement.

Nous voudrions néanmoins souligner que ce plan guide, et les commentaires qui en ont été faits en réunion publique et au Conseil de Développement présentent certaines dispositions qui nous paraissent inquiétantes. L'objet de cette lettre est de vous en faire part.

Il s'agit essentiellement :

1. des constructions prévues en zones inondables :

Le projet prévoit des îles au droit du futur quartier de Saint Serge.

L'une d'elles est réservée aux loisirs. Il est nécessaire que les installations de loisirs ne constituent pas un obstacle à l'écoulement des eaux en cas de crues.

Il ne faut pas rendre ces îles constructibles. Cela reviendrait à créer des obstacles potentiels à l'écoulement des eaux et à placer des aménagements et constructions en position de vulnérabilité, préjudiciable aux propriétaires et occupants en cas de crues importantes.

Le projet prévoit également des constructions-monuments en zones réservées à l'écoulement des eaux. Cela ne nous paraît pas compatible, pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus.

2. de l'organisation des déplacements :

Lors de la présentation publique du projet, il a été présenté une bretelle routière vers le sud, outre l'accès direct à la gare, qui semblait constituer l'amorce de la rocade sud. Nous avons pourtant le sentiment que cet aménagement routier avait été abandonné (au moins pour le moyen terme), à la suite des études spécifiques conduites sur le sujet pour juger de l'opportunité d'inscrire un emplacement réservé au PLU en cours d'étude. C'est du moins ce qu'il ressortait des différentes délibérations communautaires et municipales. Par ailleurs, il a toujours été affirmé par

les différents cabinets d'études du projet Angers Rives Nouvelles, que la liaison sud n'était pas nécessaire pour résoudre les problèmes de circulation que pouvait entraîner la transformation de la voie sur berge en boulevard urbain. De plus, dire que l'on veut apaiser la circulation le long des berges, en se réservant la possibilité de diriger la circulation des véhicules venant de Nantes vers le quartier de la Roseraie densément peuplé, est choquant. Nous sommes donc surpris par la présentation qui a été faite en public.

Le projet prévoit donc d'apaiser la circulation sur le futur boulevard urbain. Nous ne comprenons pas, dans ces conditions, l'intérêt de construire des bretelles supplémentaires à l'échangeur de Saint Serge. Des bretelles en provenance et en direction de l'A11 vers le nord ne feront qu'induire un trafic parasite supplémentaire, ce qui est contraire à l'objectif affiché. Cet investissement très onéreux, ne nous semble pas apporter de plus-value aux accès au centre d'Angers. Il serait certainement plus utile et urgent d'aménager les transports en commun est-ouest qui sont envisagés.

Par ailleurs, les usagers qui proviendront d'une autoroute, même limitée à 90 Km/H, auront bien du mal à adopter une conduite apaisée, compte-tenu de la faible distance de raccordement aux boulevards urbains existants ou à aménager.

Enfin, le projet ne prévoit pas de passer à 2X1 voie, ce qui laisse à penser qu'on restera à 2X2 voies. Là encore, outre le surcoût de la réalisation, cela nous semble contraire à l'objectif recherché et affiché de réduire la circulation le long des berges. Bien sûr, nous sommes très favorables à l'aménagement d'un transport en commun en site propre en rive gauche.

3. de la continuité de la trame verte le long de la berge de Maine :

L'équipe dirigée par François Grether a affirmé le potentiel existant sur les rives de Maine et notamment la rive gauche, pour rétablir une continuité écologique. Elle a souligné tout son intérêt pour la biodiversité et l'attractivité de l'agglomération d'Angers. Elle affirme que le projet s'est saisi de cette opportunité pour reconstituer une liaison verte fonctionnelle.

Mais cette liaison sera interrompue au droit de la place Molière, secteur le plus urbain de l'aménagement. Cela est très dommageable et va ruiner en partie les efforts réalisés de part et d'autre pour aménager la liaison verte. Nous estimons qu'il est nécessaire de maintenir une liaison verte, certes plus urbaine, mais néanmoins réelle, au droit de la place Molière.

Nous voudrions souligner particulièrement le rôle de cette trame verte pour la circulation de la faune (invertébrés, castor, poissons) et notamment de l'avifaune migratrice (plusieurs centaines de milliers d'oiseaux transitent par ce couloir, principalement de nuit). Dans le cadre des aménagements de bâtiments ou autre, il conviendra qu'ils soient compatibles avec ce couloir de migration. En effet des bâtiments construits avec force surfaces vitrées et éclairage (comme c'est le cas avec l'école récemment construite qui domine l'île St Aubin en haut du Pont Jean Moulin) seront totalement contre-productifs en augmentant les causes de mortalité des oiseaux.

Tels sont les éléments qu'il nous paraît important de porter à votre connaissance. Nous espérons que vous voudrez bien en tenir compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Président

Yves Lepage